



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Service Construction Habitat et Appui Territorial
Pôle Appui Territorial
Rédacteur : Clotilde CUNIENQ

Albi, le **16 JUIL. 2025**

COMPTE-RENDU DU COMITE LOCAL DE COHÉSION DES TERRITOIRES (CLCT) du 18 avril 2025

PJ : liste des participants, diaporama des présentations du CLCT.

- SITUATION DES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE L'ANCT DANS LE TARN

- **France ruralité** (Annabelle RAVNI, Secrétaire générale adjointe)
- **Action Coeur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD)** (Cyril CREME – DDT81)
- **Village d'Avenir** (Julie ROUDET – DDT81)
- **France Services** (Annabelle RAVNI, Secrétaire générale adjointe)

Les présentations sont jointes en annexe.

Questions/Réponses

- Monsieur ESPITALIER, *président de la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois* : « Où en est-on de France ruralité plus ? »
 - Madame RAVNI, indique qu'elle ne dispose pas d'information sur le "plus" pour le moment, mais qu'elle transmettra les détails dès qu'elle en saura davantage.

- Monsieur SOMEN, *président de la communauté de communes du Carmausin Ségala* : « y aura-t-il de nouvelles labellisations France service dans le Tarn en 2025 et dans le futur ? »

- Réponse de Madame RAVNI : « Actuellement, dans le Tarn, un projet est en cours d'arbitrage : il s'agit du projet France Services à Saint-Juéry. L'objectif est de soulager le France Services d'Albi, qui est actuellement le seul sur l'Agglomération. Plusieurs communes souhaiteraient ouvrir un établissement France Services. Cependant, le nombre de labellisations va considérablement diminuer. Il faudra démontrer l'absolue nécessité d'un France Services, surtout lorsqu'un réseau est déjà bien établi. Ce critère devra faire l'objet d'une attention particulière. L'ANCT a indiqué que ce serait un critère déterminant et que seuls les établissements France Services situés dans des zones creuses seront labellisés. »

- Madame NETANGE, *directrice de la communauté de communes Thoré-Montagne Noire* : « A quelle échéance, le dispositif Volontariat territorial en administration (VTA) sera-t-il remis en place ? »

- Réponse de Madame RAVNI : « le dispositif est mis en place pour cette année. Nous ne disposons pas encore des détails concernant les enveloppes qui seront déployées, mais la loi de finances le prévoit dans son ensemble, sans préciser de délais ni de calendrier pour l'instant. »

- **Territoire d'industrie** (Monsieur GANDRA MORENO – Sous-préfet de Castres)

La présentation est jointe en annexe

- **France très haut débit et Mobile** (Jean-Marc VOGT – Préfecture/SGAD)

La présentation est jointe en annexe

Questions/Réponses

- Madame DEBRIEU, *directrice générale des services de la communauté de communes Val 81* : « Peut-on avoir une piqûre de rappel sur la plateforme de signalement pour les zones blanches ou grises ? »

- Réponse de Monsieur VOGT : « une nouvelle plateforme est disponible depuis un an et demi. Les liens de connexion seront envoyés par messagerie.

Un point très important à noter : selon le programme actuel, cette année sera la dernière au cours de laquelle des pylônes seront attribués. »

- **PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE** - Diagnostic et Feuille de route Régionale – CRTE (Céline PICCHIONI – DDT81)

La présentation est jointe en annexe

- **BILAN 2024 ET PERSPECTIVES 2025 DES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT**

- **Bilan 2024 DETR/ DSIL / Fonds Vert - Perspectives 2025** (Marion VERNHES – préfecture/SGAD)

La présentation est jointe en annexe

- **LES APPUIS DE L'ANCT**

- **Exemple d'étude ANCT : mobilité à Réalmont** (Monsieur VIAULES – Maire de Réalmont)

- **Les nouveaux marchés à bon de commande de l'ANCT** (Amélie JOUANDET et Augustin ROMANENS – chargés de mission ANCT)

Les présentations sont jointes en annexe

Questions/Réponses

- Intervention de Monsieur FOLLIOU, sénateur : Après avoir remercié l'ensemble des participants pour la tenue de ce CLCT, Monsieur Folliot souligne l'importance de cette réunion qui contribue à valoriser et clarifier le cadre des actions de l'État. Il souligne également que cette instance offre la possibilité à chacun de s'exprimer et de partager ses observations.

Un contact direct est établi entre les parlementaires et tous les élus et les deux associations de maires, permettant de remonter les différents sujets au niveau national, notamment par l'intermédiaire de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat. Dans le cadre du budget, cette délégation s'est attachée à défendre les intérêts des collectivités territoriales. Il a été reconnu que l'élaboration du budget était un exercice particulièrement difficile, compte tenu de la situation financière actuelle. Cependant, plusieurs points importants ont pu aboutir :

- le maintien à son taux initial du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA). Dans le département du Tarn, il représente près de 40 millions d'euros. Une baisse du taux aurait eu des conséquences majeures. Un travail a également été fait pour obtenir le maintien des dotations. Les dotations globales, y compris la

Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), sont finalement globalement maintenues. Seules quelques collectivités (3 communes et 3 intercommunalités) sont touchées. Mais la majorité des zones rurales conservent leur niveau de dotations.

- de plus, il a été obtenu une augmentation de 10 % de la dotation pour les aménités rurales, une augmentation de 5 000 € de l'aide pour les maisons France Services, passant de 40 000 € à 45 000 € et à 55 000 € pour celles situées en zone de ruralité. Le maintien du prêt à taux zéro et du dispositif Denormandie sur l'ensemble du territoire national (qui devaient être recentrés sur les zones tendues et en secteur urbain) ont également été obtenus, à condition qu'il y ait un cadre et un dispositif d'accompagnement (PVD, ACV).

Ces avancées ont été rendues possibles grâce à ce travail collaboratif et à la qualité des relations entre les parlementaires et la préfecture.

- Monsieur CUCULLIERES, vice-président de la communauté d'agglomération Castres Mazamet fait part de son interrogation sur le choix du zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) au sein de la communauté d'agglomération. Certaines communes sont FRR et d'autres ne le sont pas. Des exemples ont été cités, comme Boissezon, Noailhac, Valdurenque qui sont exclues, contrairement à Aiguefonde, Mazamet, Aussillon.

Un courrier avait été adressé au précédent Préfet pour comprendre mais aucune réponse satisfaisante n'a été reçue.

Cette situation est mal vécue, et crée une forme de "dumping" au sein de la communauté d'agglomération, où certaines communes bénéficient d'aides pour des raisons inconnues, tandis que d'autres non.

- Monsieur le Préfet indique que les motifs des choix opérés lui seront transmis. Il souligne que dès lors qu'il y avait zonage, le cas des frontières se posait de façon systématique.
- Monsieur FOLLIOU exprime son accord avec les propos de Monsieur CUCULLIÈRES sur le sujet du zonage. Si la question des limites est toujours présente, la vraie question concerne le zonage de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les mesures d'accompagnement pour les médecins. Il s'agit plutôt du zonage « zone tendue » que celui de « France Ruralité » dont il est question. Il suggère d'avoir une réflexion sur la délimitation des zones tendues, qui ne correspondent pas toujours aux secteurs de France Ruralité, car il y a des zones rurales qui ne sont pas tendues et des zones urbaines ou péri-urbaines où il y a une problématique d'accès aux soins. La réflexion doit également être évolutive car une zone tendue peut ne plus l'être à terme, et

inversement, d'autres territoires dotés actuellement peuvent voir leurs médecins partir à la retraite et rencontrer des difficultés.

- Monsieur le Préfet indique que le message est entendu et rappelle qu'il faut garder à l'esprit que le dispositif de zonage ne concerne pas uniquement les médecins. Il ne sert pas seulement à être en adéquation avec une zone de tension sur l'offre médicale.

CONCLUSION

Monsieur le Préfet rappelle que le parlement a voté une loi de finances permettant le développement de projets et leur accompagnement. Il remercie monsieur le sénateur de l'avoir souligné. Il note que depuis trois ans, une progression constante des subventions à l'investissement est constatée. Le fonds vert diminue, certes, mais n'existait pas il y a trois ans. En 2025, pour les communes de ce département, il y aura 4,2 Millions d'€ de DGF supplémentaire. Ce sont 92 % des communes qui verront leur dotation augmenter.

Les moyens pour soutenir le fonctionnement et l'investissement sont maintenus, ce qui est une bonne nouvelle pour permettre le développement des projets des collectivités territoriales.

Monsieur le Préfet rappelle la tenue d'un premier rendez-vous important, celui de la commission DETR. Il indique qu'il serait impossible de soutenir tous les projets mais que l'objectif est ambitieux en matière de soutien à l'investissement des territoires.

En conclusion, les financements sont au rendez-vous. L'ingénierie et la capacité à mener à bien les projets, qui ont souvent fait défaut par le passé, sont désormais renforcées par les divers dispositifs présentés aujourd'hui. Avec l'ajout du programme « Village d'avenir » et les accompagnements sur mesure de l'ANCT, monsieur le Préfet souligne la capacité à répondre, désormais, à l'ensemble des besoins pour soutenir les projets locaux.

Le Préfet,


Laurent BUCHAILLAT